

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

31-2024 - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2024 – BUDGETS PRINCIPAL ET AIDE À DOMICILE

Le 17 octobre 2024, le Service de Gestion Comptable de Chambéry a transmis une liste de créances en non-valeur relative aux budgets Budget Principal et Budget Annexe aide à domicile du CIAS.

❖ Budget Principal (M57)

Le SGC propose la liste NV 7267041715 de 4 titres, émis entre 2015 et 2019, pour un montant total de 440,07 €. 3 concernent le portage de repas et 1 un rappel de salaire.

Exercice	Référence Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2015	T-10	158,60 €	Poursuite sans effet
2018	T-18	22,77 €	Personne disparue
2018	T-116	238,80 €	Personne disparue
2019	T-174	19,90 €	Poursuite sans effet
TOTAL =		440,07 €	Liste NV 7267041715

Ces admissions en non-valeur sont imputées au comptes 6541 « Créances admises en non-valeur ».

❖ Budget Annexe Aide à domicile (M22)

Le SGC propose la liste NV 7267091015 de 50 créances d'un montant de 1 140,60 €.

Entre la date d'établissement de la liste et la présente délibération, 2 créances de 19,84 € et 52,18 € ont été réglées par le bénéficiaire, soit 72,02 € à déduire.

Parmi les 48 créances restantes, il est proposé d'en refuser 3 pour les raisons suivantes : connaissance d'héritiers à solliciter et contestation infondée de 2 factures par un bénéficiaire.

Exercice	Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observation
2019	R-21-97	45,98 €	Poursuite sans effet	Contestation de la facture, à tort
2019	R-911-104	46,48 €	Poursuite sans effet	Contestation de la facture, à tort
2019	R-21-79	16,79 €	Poursuite sans effet	Connaissance d'héritiers par le CIAS
		109,25 €		

Les 45 titres restants ont été émis entre 2013 et 2023 pour un total de 959,33 € répartis comme suit :

- 645,69 € relatifs à des tiers disparus ;
- 302,22 € relatifs à des poursuites sans effet ;
- 11,42 € relatifs à des créances inférieures au seuil de poursuite.

Ces admissions en non-valeur sont imputées au comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » du chapitre 016 « Groupe 3 ».

Exercice	Référence Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2019	R-41-100	21,32 €	Personne disparue
2019	R-91-95	26,39 €	Personne disparue
2019	R-71-99	26,39 €	Personne disparue
2019	R-61-93	28,42 €	Personne disparue
2019	R-911-98	30,45 €	Personne disparue
2019	R-21-92	32,48 €	Personne disparue
2019	R-1119-92	32,48 €	Personne disparue
2019	R-51-96	34,51 €	Personne disparue
2019	R-931-92	34,51 €	Personne disparue
2019	R-81-97	34,51 €	Personne disparue
2019	R-101-100	38,57 €	Personne disparue
2020	R-81-103	24,36 €	Personne disparue
2020	R-71-100	281,30 €	Personne disparue
2013	T-226	8,00 €	Poursuite sans effet
2015	R-125-77	2,75 €	Poursuite sans effet
2015	R-24-129	5,00 €	Poursuite sans effet
2015	R-3-129	5,75 €	Poursuite sans effet
2015	R-125-110	8,65 €	Poursuite sans effet
2015	R-121-104	39,52 €	Poursuite sans effet
2015	R-231-115	44,96 €	Poursuite sans effet
2016	R-61-77	7,67 €	Poursuite sans effet
2016	R-51-98	0,32 €	Poursuite sans effet
2016	R-31-115	14,58 €	Poursuite sans effet
2017	R-21-89	7,33 €	Poursuite sans effet
2019	R-101-74	40,23 €	Poursuite sans effet
2019	R-91-107	40,23 €	Poursuite sans effet
2019	R-61-80	6,51 €	Poursuite sans effet
2020	T-168	14,00 €	Poursuite sans effet
2020	R-121-71	36,88 €	Poursuite sans effet
2020	R-113-71	6,40 €	Poursuite sans effet
2023	R-71-12	5,93 €	Poursuite sans effet
2023	R-71-71	7,51 €	Poursuite sans effet
2014	T-740	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-91-34	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-31-63	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-25-91	0,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-41-14	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-91-21	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-911-90	0,68 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-41-103	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-31-115	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-81-16	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-71-17	7,31 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-51-16	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-11-50	0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL =		959,33 €	LISTE NV 7267091015

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables des créances détaillées ci-dessus pour un montant de 440,07 € pour le budget M57 et 959,33 € pour le budget M22 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à chacun des budgets 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à poursuivre les démarches afférentes à ce dossier et à signer tous documents utiles en ce sens.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,



Nadia FAVRE



La Présidente,



Béatrice SANTAIS